Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_027-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_027-DE

N° B_DEL_2026_027

Objet **Energie-Climat**

Association AILE - Cotisation 2026

Projet de territoire : AXE 1 Un territoire durable : Réussir la transition écologique et énergétique avec tous les acteurs

L'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) est une agence locale de l'énergie créée en 1995 dans le cadre du programme SAVE de l'Union Européenne par l'ADEME Bretagne et les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles) de l'Ouest.

AILE est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural.
Ses activités sont principalement :
- des études et actions de valorisation de la biomasse (Plan Énergie Bois, Méthanisation, cultures énergétiques…)
- des actions dans le domaine des économies d'énergie liées au matériel agricole.

Dans le cadre de programmes européens, AILE est mandatée pour expérimenter différents projets dans le domaine des énergies renouvelables, de la maîtrise des énergies et ceci dans le cadre de projets de développement local.

La cotisation est forfaitaire.

Monsieur le Président propose de valider le montant de la cotisation pour l'année 2026 à AILE, s'élevant à 200 € TTC.

Vu les statuts de l'association AILE dont le siège social est situé 19 boulevard Nominoë à PACE,
Vu la délibération n°112/2020 validant l'adhésion de la Communauté de communes à l'association AILE,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE la cotisation d'un montant de 200€ TTC au titre de l'année 2026 à AILE,

PRÉCISE que le versement se fera en une seule fois.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

